



126369 - Des prédicatrices employées par des chaînes islamiques s'épilent les sourcils.. cela signifie -t-il que la pratique est permise?

question

Nous savons que l'arrachage des sourcils est religieusement interdit selon le consensus des ulémas, mais nous voyons tous les jours des animatrices de programmes télévisés et des prédicatrices employées par des chaînes de télévision religieuses apparaître à la TV les sourcils épilés. Elles prétendent que ce n'est pas interdit... Quel est votre jugement sur la question?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, il n'est pas permis à la femme de découvrir une partie quelconque de son corps devant les hommes, cela s'applique au visage et aux paumes, comme nous l'avons déjà expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [11774](#). L'interdiction s'aggrave quand la femme concernée se maquille et s'embellit pour que les hommes la voient dans cet état. Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question n° [111839](#).

Deuxièmement, s'agissant de l'arrachage des sourcils, il est rapporté de façon sûre que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a maudit celle qui la fait, ce qui indique que la pratique constitue un péché majeur. Référez vous à la réponse donnée à la question n° [2162](#).

Le jugement s'étant nettement dégagé des propos du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui), qui ne parle pas par impulsion mais ne fait que transmettre une révélation divine, le musulman doit s'y conformer et éviter tout ce qui suscite la colère d'Allah Très Haut et fait courir au fidèle Sa malédiction. Chacun doit prendre précaution pour soi-même.

Pour ces présentatrices et pour les autres, nous demandons à Allah de les guider et de les assister



de manière à ce qu'elles puissent servir de bons modèles aux autres femmes.

Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question n° [21393](#).

Allah le sait mieux.